

Numéro de sécurité sociale (NSS) :
(A rappeler dans toute correspondance)

Office de l'Assurance-Invalidité
Du canton de Neuchâtel
Rue de Chandigarh 2
Case postale 1209
2301 La Chaux-de-Fonds

Complément au rapport médical (5428) pour les personnes âgées de moins de 20 ans (OIC 404)

Chez l'enfant susmentionné, le droit aux prestations en relation avec un syndrome d'hyperactivité de l'enfant (chiffre 404 OIC) est à l'étude.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer :

1. Si vous n'avez pas effectué vous-mêmes toutes les investigations, par qui et quand ont-elles été faites ?
(Prière de joindre les rapports disponibles pour examen).

2. Comment se manifestent les troubles...

- 2.1 ... du comportement ?

- 2.2 ... des pulsions ?

- 2.3 ... de la perception ?

- 2.4 ... de la concentration ?

- 2.5 ... de la faculté d'attention ?

3. Quel est le QI ? (Quelle méthode de test a été utilisée ?)

4. D'autres tests ont-ils été effectués ? (Prière de joindre les résultats des examens)

5. Quand le diagnostic d'hyperactivité de l'enfant a-t-il été posé ? Par qui ?

6. Quand un traitement spécifique a-t-il été instauré pour la première fois ?

7. Remarques

Signature

Date : Timbre et signature du médecin :

Informations

Le présent formulaire de rapport médical peut être téléchargé sur notre site internet www.ai-ne.ch (Guichet en ligne / Médecins / Rapport médical **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Nous vous rendons attentifs au fait que la Centrale de Compensation (CdC) à Genève, notamment chargée de la vérification tarifaire et de l'exécution des paiements, accepte uniquement les factures conformes aux standards prévus (www.forum-datenaustausch.ch/fr).

A préciser que la CdC encourage fortement le recours à la facturation électronique, qui a notamment l'avantage de réduire les délais de paiement par rapport à l'envoi de factures en version papier. La CdC se tient à votre disposition pour toute question ou besoin d'assistance en lien avec ce sujet : prestationsennature@zas.admin.ch.